

En 2014:



Création d'une « Cellule Mobilité Douce » au Ministère du Développement durable et des Infrastructures:

- Optimisation de tous les projets de l'Etat (routiers, bâtiments publics) pour les piétons et les cyclistes;
- Soutien aux communes intéressées.



Création d'une « Division de la Mobilité durable » après de l'Administration des Ponts et Chaussées:

- Intégration de tous les modes de transports autres que les voitures particulières (donc aussi la mobilité douce) dans les projets routiers.



2^e phase du **concept vélo** (+13% de mouvements cyclistes comptés en 2014)

Concept piéton: amélioration systématique des infrastructures.



1^{er} **sondage « Mobilité Douce »** au Grand-Duché:

- 60% des résidents ont roulé à vélo au cours des 12 mois passés;
- 75% aimeraient marcher davantage;
- Priorités détaillées pour l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, etc.

En 2015:



Programme des Chemins de Fer Luxembourgeois d'équiper systématiquement toutes les gares de **parcs à vélos sécurisés** (« mBox »).



2^e semestre 2015, **Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne:**

Plusieurs évènements relatifs au vélo, dont le premier conseil informel des ministres des transports dédié exclusivement à la mobilité douce comme mode de transport.



Vote unanime de la loi visant à **doubler le réseau cyclable national** (de 600km à 1300km) avec un accent sur la mobilité quotidienne.

Rouvrir aux cyclistes l'axe « Gare-Centrale - Centre-ville »: Pont Adolphe (1903)

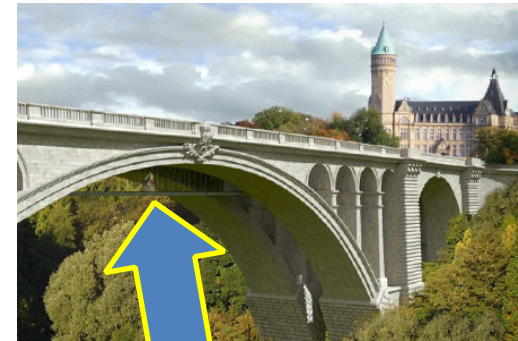
1905



2000



2016



Passerelle pour cyclistes entre les deux arches; tram sur le tablier.

Ascenseur mobilité douce: dénivellé de 80m entre ville basse et ville haute (livré en 2016).



Accès piéton et cycliste au train et au quartier Européen par une combinaison ascenseur & funiculaire (livré en 2017).